

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** - (1990)

**Artikel:** Sainte Marie de la Part-Dieu  
**Autor:** Rime, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048280>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Sainte Marie de la Part-Dieu

*L'auteur, Jacques Rime, est étudiant en classe terminale, au Collège du Sud. Le texte qu'il nous livre constitue un résumé de l'imposant travail rédigé pour le concours «La Science appelle les jeunes» où il fut récemment distingué. Cette recherche est aussi l'expression d'une passion du jeune chercheur pour la Gruyère et, en particulier, pour la Part-Dieu.*

## LE COUVENT DERRIÈRE LA FORÊT

Quittons un instant le sol pour nous envoler dans les airs et contempler du haut notre petit coin de Gruyère. Un triangle presque parfait unit la ville même de Gruyères au sommet du Moléson et à un couvent perdu à l'entrée du vallon de la Trême, la chartreuse de la Part-Dieu. Heureuse union ! D'un côté l'histoire et la légende, d'un autre la montagne et ses armaillis, d'un autre enfin la prière et la foi de tout un peuple.

La Part-Dieu. Le mot résonne mystérieusement en moi. C'est que je me rappellerai toujours les quelques images vagues et fantastiques de ma première visite au couvent, que je fis âgé peut-être de huit ans. Toujours se présentent à mes yeux les vaches de l'étable, le menu du souper offert par les fermiers, M<sup>me</sup> Clavel sortant de son monastère, et le champ de ruines qui, derrière le mur d'enceinte, s'enfonçaient dans la nuit tombante.

Oui, le mystère entoure ces lieux. Quand, en gravissant depuis le moulin de la Trême les pentes vallonnées de la Chia, vous débouchez sur le plateau de la Part-Dieu, vous ressentez déjà la paix profonde de l'ancien monastère. Et lorsque vous distinguez finalement cette grosse et sévère bâtie agrémentée d'un clocheton baroque et entourée d'un long mur d'enceinte, vous vous taisez, tout simplement, ou bien vous saluez sainte Marie de la Part-Dieu, sur son socle de pierre.

La porte est ouverte. Vous entrez au-dessous de la conciergerie, à côté d'une petite chapelle désaffectée. Vous êtes à présent dans la cour intérieure, gazonnée, inclinée et peuplée de toute une basse-cour d'oies, de poules, de paons et de canards. A droite, un long bâtiment, la ferme. A gauche, l'église et le corps de logis articulé autour d'un petit cloître. Il y a là le parloir des moines, leur cuisine, leur réfectoire, leur lieu de déli-

bération (la salle du chapitre), la sacristie, etc. Dernière remarque. Lorsque vous vous promenez dans le petit cloître, faites attention à ne point trop déranger les innombrables hirondelles qui y nichent.

Venons-en à l'église. Avec le chapitre et la sacristie, elle constitue la plus ancienne partie du couvent, ses murs ayant survécu à deux incendies (1601-1800). Les apparences sont trompeuses: si la façade me paraît imposante, l'intérieur est franchement décevant. On l'a partagé en deux. A l'étage, une «salle d'honneur» pseudo-féodale, construite au tournant du siècle, lorsque le Moyen Age avait la cote. En bas, un débarras. «*Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum.*» Un tracteur a pris la place d'une stalle, des pots de peinture jonchent le sol, là où le religieux s'était prosterné devant le corps de Jésus-Christ.

Du temps des moines, l'église était volontairement sobre. Peu de tableaux et de statues. Plafond voûté, parois blanchies, stalles en bois, cloison séparant le chœur des pères de celui des frères. Le bois domine et «travaille»: le plancher de 1609 a gondolé en certains endroits, sous le poids des moines.

A côté de l'église, au sud, une porte vous engage à la franchir. Vous êtes alors dans un autre monde. Un cloître subsiste sur un côté. Autrement vous ne voyez que des ruines et des entrelacs de végétation. «C'est là, l'œuvre d'une femme, et non celle du temps» (Clément Fontaine), et nous verrons pourquoi. Ces ruines constituaient les habitations des religieux. Elles entouraient le cimetière. Les morts près des vivants... N'est-ce pas là, la communion des saints? C'est ici que bat le cœur même de la Part-Dieu. C'est ici que le ciel s'est révélé aux yeux des hommes. La légende rapporte en effet qu'avant leur installation à la Part-Dieu, les chartreux avaient bâti sur un plateau inférieur leur premier campement, au milieu duquel ils avaient placé dans un petit oratoire une statuette de la Vierge. Passent le jour et la nuit. Le lendemain, plus de Sainte Vierge! Grand émoi, actives recherches. Enfin on la retrouve sur un plateau supérieur, dans les buissons. Par trois fois, la statue recommence son bal. Alors tout le monde se met en prière et Marie, versant le sommeil sur tous, apparaît à l'un d'eux, lui révélant qu'elle veut être vénérée plus loin des hommes. Alors les chartreux s'enfoncent plus profondément dans la vallée, et là où ils avaient découvert la statue, construisent une chapelle et la partie sud de leur cloître. La statue existait encore avant la sécularisation.

## L'ŒUVRE DE SAINT BRUNO

Il y a bien longtemps vivait à Reims un savant théologien dont le nom était Maître Bruno de Cologne. Mais ce fervent chrétien ne va pas tarder à quitter les turpitudes de la cour épiscopale pour devenir ermite dans le massif de Chartreuse, au nord-ouest de Grenoble (juin 1084). D'autres assoiffés d'absolu le rejoignent, des communautés naissent, un Ordre nouveau voit le jour.

Vingt-quatre chartreuses subsistent aujourd’hui, dont la chartreuse de la Valsainte. Ce nombre demeure fort restreint, vous vous en doutez bien, mais les chartreux ont la gloire, unique semble-t-il, d'avoir gardé intacte leur règle au cours des siècles. Les jours et les nuits à la Valsainte se confondent avec les prières et les jeûnes de saint Bruno, donnant ainsi un cachet d'intemporalité à cette partie de l'univers, et vérifiant personnellement l'adage des chartreux: «*Stat crux, dum volvitur orbis – Le monde tourne, mais la croix demeure*».

Mais le miracle de la stabilité cartusienne n'est possible que par le silence, l'esprit même de l'Ordre. Allez à la Valsainte. Vous distinguez devant l'église trois rangées de maisonnettes identiques qu'on appelle «cellules». Dans chaque cellule vit un chartreux, en ermite. Oh! rassurez-vous, il a de quoi s'occuper. Il doit en effet couper son bois, cultiver le jardin attenant à sa maisonnette, faire des lectures spirituelles et bien sûr... prier.

Cette vie solitaire est tempérée de vie communautaire, messes, vêpres et matines chantées à l'église, promenade hebdomadaire ou spaciement, repas du dimanche pris en commun au réfectoire. Car il est très difficile de vivre en ermite. On est tout seul pour lutter contre les tentations. Tandis qu'en communauté, on peut se serrer les coudes.

Matines chantées au milieu de la nuit, silence, six mois de grand jeûne pendant lesquels les chartreux ne prennent qu'un repas par jour, abstinence perpétuelle d'aliments gras, tout nous montre que le chartreux est loin de ripailler (du reste, ce mot m'a toujours amusé, Ripaille est une chartreuse savoyarde).

Le plus curieux pourtant, c'est que les chartreux demeurent joyeux dans les mortifications. Un auteur mystique écrit à propos de ses confrères: «Je les revois en me relisant: Dom N., Dom N.... et celui que nous appelions le Poussin: sa dévotion à la Sainte Vierge était tyrannique et il



*Bourse-aumônière dite de la comtesse Guillemette de Gruyère, fondatrice de La Part-Dieu en 1307. Broderie de soie sur canevas de lin. 18,6 x 17,5 cm. Une récente expertise a confirmé que cette aumônière date bien du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les armoiries semblent être de fantaisie. Il s'agit d'un des rares témoins conservés de la culture matérielle de l'aristocratie romande à cette époque. Collections du Musée gruérien (don du couvent de la Valsainte).*

me boudait si je n'en parlais pas. C'est l'atmosphère des spacieux sur la Berra, d'où nous revenions en chantant, avec des bouquets de lych-nides et de soldanelles ».

Mais seule la foi peut expliquer le bonheur des ascètes. Par l'ascèse, les contemplatifs font abstraction de toutes les contraintes profanes et peuvent donc mieux prendre conscience de la présence de Dieu dans leur âme.

## FONDATION D'UN MONASTÈRE

En 1307, règne à Gruyères le comte Pierre III. Son père, Pierre le Jeune, est mort avant d'avoir régné. Mais sa mère, fille du comte Pierre 1<sup>er</sup> de Grandson, vit toujours. Les documents lui donnent le nom de Willelmeta, Willermeta, Guillermeta. Quant à nous, appelons-la Guillemette. On peut la considérer avec son fils Pierre III comme la véritable fondatrice de la Part-Dieu.

Fonder un couvent s'inscrit dans la droite ligne du contrat social sur-naturel du Moyen Age. Plus les serfs travaillent, plus la dîme est importante. De même, plus les clercs prient, plus vite ont va en paradis. Cependant, la tradition explique plus poétiquement la fondation de la Part-Dieu.

Selon elle donc, Guillemette voulait exaucer le vœu de son défunt mari. En 1281, dans la guerre qui opposait Rodolphe de Habsbourg à Philippe de Savoie, il aurait pris part à la défense du château de Montsalvan, assiégé par les Fribourgeois, vassaux de Rodolphe. Le combat fait rage. Pierre va mourir. Il fait vœu de bâtir une maison de Dieu s'il échappe à la mort. Le bon Dieu l'exauce, mais il n'a pas le temps d'exécuter son projet, puisqu'il meurt le 3 septembre 1283.

Guillemette en tout cas médite longuement son projet, puisqu'elle achète entre 1299 et 1303 déjà divers droits sur l'alpage de Plané. Elle résout de faire d'une partie de ses biens LA PART DE DIEU et d'appeler les chartreux pour la faire fructifier. C'est que les chartreux édifiaient alors l'Eglise. De plus, Guillemette était certainement influencée par l'exemple d'un seigneur voisin, Girard de Corbières, qui avait fondé la chartreuse de la Valsainte l'an 1295.

Après les démarches d'usage auprès des supérieurs de l'Ordre, on établit, au mois d'octobre 1307, une *charte de fondation*, un solennel par-chemin qui atteste juridiquement l'existence de la Part-Dieu et cède

terres et priviléges à l'Ordre des chartreux. Ce document latin, anodin en l'apparence, nécessite une demi-douzaine de pages pour le transcrire, car les fondateurs multiplient reprises et synonymes pour donner stabilité à leur fondation. Si les notaires étaient payés à la ligne...

«N'ayant que Dieu seul en vue», les fondateurs cèdent à l'Ordre des chartreux leur belle montagne de Plané, sur les flancs occidentaux du Moléson, ainsi que deux étendues de forêts dans la vallée de la Trême. La première, la plus notable, s'étend entre la Trême et la Chia, depuis la ferme de Beauregard près de Perrausa jusqu'au vallon des Vernes. Ils exemptent en outre les chartreux de tout impôt, leur accordant le droit de chasse(!) et de pêche sur l'étendue de leur fondation ainsi que le droit de parcours sur l'ensemble de leur comté (les bestiaux peuvent y paître librement). Les chartreux peuvent en plus exercer la justice sur leurs terres, pour autant que les coupables n'aient pas commis un crime digne de la peine capitale. Dom Borcard de Lausanne, premier prieur de la Part-Dieu, reçoit ces biens et ces droits au nom de son Ordre. La charte est fort claire. Si un comte, par la suite des temps, ose opprimer la chartreuse, il perdra les biens reçus de ses ancêtres qui reviendront alors au souverain pontife et à l'Eglise romaine. Les fondateurs ont juré sur les saints évangiles de Dieu. Au bas de la charte pendent les sceaux de Guillemette et du comte Pierre III; ainsi que ceux de l'évêque de Lausanne et de l'abbé d'Humilimont.

Les hommes ont apposé leurs sceaux. Il ne manque maintenant plus que le sceau de Dieu, qui viendra par la voie des airs et sous les traits d'une Sainte Vierge volante. Mais si l'histoire que nous avons citée en introduction tient de la légende dorée, il est établi que les chartreux s'étaient d'abord installés sur le plateau inférieur de Perrausa, pendant qu'on édifiait le couvent de la Part-Dieu, dédiée à la Vierge Marie. On le reconnaîtra, la Sainte Vierge a bien fait les choses, le silence est si pur à la Part-Dieu... Il est si pur que, récemment, les tireurs de Bulle ont voulu en profiter pour y déplacer leur stand. Mais la sainte Eglise n'a pas enregistré dans ses canons le miracle du stand de tir volant!

Guillemette meurt le 27 octobre 1307, deux ans après l'œuvre la plus mémorable de son existence. Les moines en gardaient un très vif souvenir puisqu'ils célébraient au début de novembre un office solennel en sa mémoire. C'est en reconnaissance de la généreuse famille de Gruyères que les chartreux adoptent les armoiries de leur fondateurs, *de gueules à la grue d'argent, le vol dressé*. Depuis 1369, date à laquelle le

comte Amédée de Savoie confirme solennellement l'existence de la Part-Dieu, les chartreux ajoutent à leurs armoiries la croix blanche des Savoie.

## LE MOYEN AGE

A Dom Borcard de Lausanne succèdent Dom Pierre, puis Dom Guillaume, Dom Franconi, Dom Jacques, etc., soit 94 prieurs et recteurs de la maison. Le dernier en date s'appelle Dom Arsène Bielmann. C'est lui qui dirige la Part-Dieu lors de la «catastrophe finale». Mais ne précipitons pas les choses. Pour l'instant, nous sommes au Moyen Age. La Part-Dieu vient d'être fondée. Elle se développe gentiment, grâce aux générosités des seigneurs et des bourgeois voisins.

Je serais ingrat en ne citant que les «gros». L'obole de la veuve est tout aussi magnifique que le talent du riche. Mais nous ne la connaîtrons pas, car seuls les noms couchés sur le parchemin subsistent. Oh! de ces parchemins, on n'en manque pas, rassurez-vous. C'est même ce qui se rencontre le plus dans les papiers de la Part-Dieu, aux Archives de l'Etat de Fribourg. Les donateurs lèguent le plus souvent une somme d'argent, des seigneuries, des terres et aussi des rentes perpétuelles, à percevoir sur l'ensemble des revenus du donateur, sur ses terres ou ses droits.

Certes, la trop grande richesse des couvents est dangereuse. Ils suscitent l'envie et la règle risque de s'amollir. Les chartreux, attentifs à ce problème, fixent pour chaque monastère des limites, des «termes», au-delà desquels ils ne peuvent plus rien acquérir. Les limites fixées pour la Part-Dieu étaient d'abord très strictes, puisqu'elles s'étendaient du Moléson au Niremont, à Vaulruz, à Riaz par les Monts, et à Morlon. De là, elles longeaient la Sarine jusqu'à Saussivue et remontaient la vallée de l'Albeuve. Néanmoins, vue l'insuffisance des terres de fondation, les prieurs d'Oujon et de la Lance (canton de Vaud et de Neuchâtel), par acte du 18 juin 1345, les étendent considérablement. Les termes vont désormais de Villeneuve à Lausanne puis à Fribourg par Moudon et Payerne, et au châtesu du Vanel en suivant le cours de la Sarine et de là à Villeneuve par les montagnes.

Donations et achats de terres et des droits caractérisent la Part-Dieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La Part-Dieu possède des terres (rive droite de la Trême, du Gros Plané au plan de Perrausa, La Tour, Vuadens, vignes de Vevey), et aussi des droits seigneuriaux: elle prélève le cens et les lods, équivalents

à notre impôt foncier et à notre droit de mutation, dans la vallée de la Trême, à La Tour, Gruyères et Autigny notamment. Elle possède en plus la dîme (impôt sur les récoltes) de Vuadens, le tiers de celle de La Tour, le quart de celle de Servion-Ferlens et une petite partie de celle de Vaulruz. Le couvent a en plus le privilège d'exercer la justice sur la rive droite de la vallée de la Trême, qui devient la châtellenie de la Part-Dieu (une châtellenie est une circonscription judiciaire). Seuls les délits entraînant une peine afflictive échappent à sa juridiction. Les chartreux auront même un certain temps une juridiction dans le village d'Autigny.

La châtellenie comprend des forêts, des pâturages, une tourbière et plusieurs torrents. On n'y traite pas toujours de grandes affaires. Ainsi le 2 juin 1342, Mermet Orsouz des Albergeux confesse avoir laissé paître ses vaches sur le territoire du couvent, pris une ou plusieurs charges de bois, dit des injures au forestier. Pour cela, il doit payer 60 sols d'amende.

De si piétres affaires sont toutefois jugées avec tout le sérieux requis. Et les notables des villages voisins acceptent de bonne grâce les charges que le couvent leur confie. Au sommet de cette hiérarchie judiciaire vous avez le châtelain, c'est-à-dire le juge. Il est secondé par un curial ou greffier et par un métral ou huissier. L'huissier commande à son tour aux gardes-forestiers et au musilier, ou garde-champêtre. Aux heures de procès, on fait appel à des jurés, venant eux aussi des villages voisins. La cour de justice se tient d'abord au monastère. Par acte du 26 mars 1607, les autorités de Fribourg permettront son déplacement dans la ville même de Gruyères, pour préserver la solitude des religieux.

Les chartreux resteront fermement attachés à la possession de leurs droits fiscaux et judiciaires. Car ils «rapportent». Ainsi le tiers des amendes revient au châtelain, les deux tiers au couvent. Les archives de la Part-Dieu renferment un document de 1411, où le représentant romontois du comte de Savoie répare solennellement, «avant le coucher du soleil, sous la ville de Romont, devant la maison de Guillaume, donzel, fils de feu Jean d'Illens, près du pont du château», une entrave à la juridiction du couvent commise à Autigny.

Les chartreux auront à se défendre aussi contre les paysans des alentours, notamment contre ceux de La Tour-de-Trême, jaloux des priviléges accordés aux chartreux. Une autre histoire éloquente: la source de



*Buste-reliquaire de sainte Victoire, en argent partiellement doré, exécuté vers 1520 par Peter Reinhard, orfèvre à Fribourg. Cette œuvre admirable se trouvait à La Part-Dieu lors de sa fermeture en 1848. Elle est aujourd'hui au Musée d'art et d'histoire de Fribourg. (Photo Léo Hilber)*

Bonnefontaine. Cette source, appelée «Fons de Moléson» dans les anciens documents, jaillit à plus de 1800 mètres d'altitude. Son débit important, sa situation exceptionnelle à quelques vingt minutes du sommet de la montagne, le mystère de ses eaux et peut-être leur composition minérale l'avaient sans doute fait connaître dès les temps païens. Bonne Fontaine. Nom poétique, évocateur. Des pèlerins lui attribuent une vertu miraculeuse et y viennent, ajoute le parchemin, «dans l'espoir de se faire guérir de leurs infirmités». La source appartient aux pères chartreux. Comme celle d'Oujon (chartreuse vaudoise), elle assure la réputation du monastère et lui procure un certain revenu, puisque c'est à lui que reviennent les offrandes déposées là-haut, aux flancs de la montagne. Et voici qu'on les vole. Un évêque député par le Saint-Siège pour défendre les priviléges des chartreux met en route l'assurance vol du temps, c'est-à-dire l'excommunication contre les délinquants. Le résultat demeure toutefois peu convaincant. On ignore la suite de l'histoire.

## **LE XVI<sup>E</sup> SIÈCLE: «LES ÉPREUVES DE MON CŒUR SE SON MULTIPLIÉES»**

Comme tout le monde le sait, la fin du Moyen Age marque une période de décadence pour l'Eglise d'Occident. Le canton de Fribourg n'échappe pas à la règle. Le clergé est en grande partie concubinaire. Certains monastères mitigent leur règle. Ainsi l'abbaye d'Humilimont, la plus dépravée de toutes. Décadence économique: le couvent a dilapidé ses biens. Décadence morale et religieuse: les chanoines disposent librement de leurs biens, testent et voyagent sans problème. Ils transforment leur couvent en tavernes publiques et plusieurs, dont l'abbé, entretiennent au grand jour des concubines à l'abbaye. Libertinage assez éloquent pour que la légende populaire fasse d'Humilimont la Capoue de l'Helvétie, la capitale du vice du canton.

Que devient la Part-Dieu au milieu de la dépravation ? Soulignons-le: si la Part-Dieu a toujours vécu chichement, si elle n'a pu entretenir qu'une dizaine de religieux, et même moins, jamais elle ne connaîtra la décadence spirituelle. L'Ordre des chartreux n'a jamais adouci sa règle. Exemple: en 1439, Girard, coseigneur de Vuippens, fait don d'une rente à Humilimont pour que l'abbaye dise des messes et distribue de l'argent aux religieux. Mais, ajoute le document, au cas où les prémontrés

d'Humilimont n'exécuteraient pas toutes les clauses, le seigneur pourra percevoir les rentes et faire dire les messes par les chartreux. Voyez combien on se déifie des prémontrés et quelle confiance on accorde aux chartreux.

Ce sont des hommes tels que les prémontrés d'Humilimont qui engendrent la Réforme de Luther. Pourtant les chartreux y laisseront eux aussi des plumes. Quatre des sept chartreuses suisses sont supprimées par les cantons réformés. Même la Part-Dieu et la Valsainte, protégées par le comte Jean II, craindront pour leurs vignes de Vevey. Mais il faut le reconnaître, en annexant le Pays de Vaud et en supprimant ses abbayes, le canton de Berne respectera les propriétés des corporations domiciliées hors du Pays de Vaud. Les chartreux entretiendront même des relations si «courtoises» avec les protestants qu'on les accusera fréquemment de lorgner du côté de l'hérésie. Du reste, la maison qu'ils possèdent près de la porte orientale de Vevey leur servira de lieu de refuge, lorsqu'ils seront en butte aux tracasseries du gouvernement de Fribourg.

Mais un autre danger menace plus ouvertement les chartreux : la faillite du comte Michel de Gruyère. Car le comte envie les biens de ces pauvres pères. L'an 1550, le comte ose gager les biens des deux chartreuses avec les siens propres contre 24000 écus promis par ses sujets. En 1553, il détient au château le prieur de la Part-Dieu ainsi que le sous-prieur, pour avoir fait passer à l'étranger du bétail qu'il convoite. Il va même jusqu'à suggérer à la très peu catholique ville de Berne de lui donner la jouissance des biens des chartreuses en contrepartie de l'abandon de ses terres. Mais les deux cantons de Berne et de Fribourg, ses créanciers, restent inflexibles et réussissent à s'emparer sans conditions du comté de Gruyères (1554).

En changeant de maîtres, la Valsainte et la Part-Dieu tombent de Charibde en Scylla. D'un point de vue catholique, Leurs Excellences de Fribourg ont certes eu le mérite d'avoir préservé le canton de la nouvelle religion et d'y avoir mis en route la Réforme catholique. Mais elles se donneront bien vite plusieurs priviléges en matière ecclésiastique qu'elles oublieront de redonner aux ayant-droits: nominations de curés, encadrement très strict de l'évêque du diocèse, fixation du prix des messes, de l'heure et de la durée des sermons, etc. Ne l'oublions pas, le XVI<sup>e</sup> siècle voit partout en Europe la montée de l'absolutisme pour qui l'indépendance de l'Eglise est intolérable.

La Part-Dieu n'échappe pas à cette politique. Comme toutes les autres communautés religieuses, sauf les jésuites et les capucins, elle est placée sous la tutelle d'un avoué pris parmi les familles régnantes de Fribourg, avoué qui se charge de contrôler les moindres faits et gestes de la Part-Dieu et ne travaille pas en l'occurrence *gratis pro Deo*. De plus, il faut montrer chaque année sa comptabilité à Messeigneurs. Et bien sûr, pas question de voyager hors du canton sans avertir Leurs Excellences, pas question d'y faire sortir de l'argent ou des biens meubles, car le commerce interne en pâtirait.

Ces attentats à la liberté des monastères sont encore profitables pour eux, car le gouvernement, très habile en affaires, peut les conseiller judicieusement dans leurs transactions. Mais il y a plus. Gérant l'Etat comme une «fortune familiale», s'efforçant par là de la ménager, ces Excellences aiment «à faciliter aux maisons religieuses l'observation du vœu de pauvreté en les faisant contribuer à toute espèce de charges publiques» (Gaston Castella). En clair, elles leur extorquent d'importantes contributions annuelles en argent ou en fromages, pour les écoles, les armées ou encore les étrennes de nombreux conseillers. Bref, on estime à 10 % du revenu ce que Fribourg extorque à la Part-Dieu.

Fribourg s'immiscera aussi dans les affaires intérieures de la Part-Dieu, tâchant de contrôler les prieurs et de s'arroger un droit de surveillance lors de leur élection. C'est ainsi que le gouvernement refusera de reconnaître le prieur Dom Périllat, nommé par les autorités de l'Ordre, et s'entêteront à maintenir en place le prieur déposé (1559-1562).

Un chose curieuse, c'est que Leurs Excellences mêleront perspicacité et aveuglement le plus total. L'histoire suivante est éloquente. Dom Antoine Lauvergne, prieur de la Part-Dieu entre 1583 et 1584, avait rendu au Reposoir les 22 écus prêtés par cette chartreuse savoyarde. Un procureur révolté contre ses supérieurs grossit les faits et le gouvernement publie alors que le prieur est parti brusquement avec la somme fabuleuse de 1500 écus qu'il a dépensés ensuite à l'abbaye de Cîteaux dans deux nuits de jeux (!). Puis ce sont quelques prieurs qui se sont vus *remplir et farcir leurs bottes* d'écus pour les cacher, tellement que des gens de bien ont vu tomber les écus. Bref, le couvent croupirait dans la plus totale décadence et voudrait aliéner ses biens.

S'ajoutant aux oppressions humaines, les calamités naturelles endeuillent la Part-Dieu. En 1566, la peste emporte le prieur ainsi que quatre

domestiques qui avaient, paraît-il, secouru les pestiférés. Le 5 février 1601, le couvent est ravagé par un terrible incendie qui détruit tout, sauf les maçonneries de l'église, de la sacristie et du chapitre, protégés par des voûtes.

## **ROSES AVEC OU SANS ÉPINES DE L'ANCIEN RÉGIME**

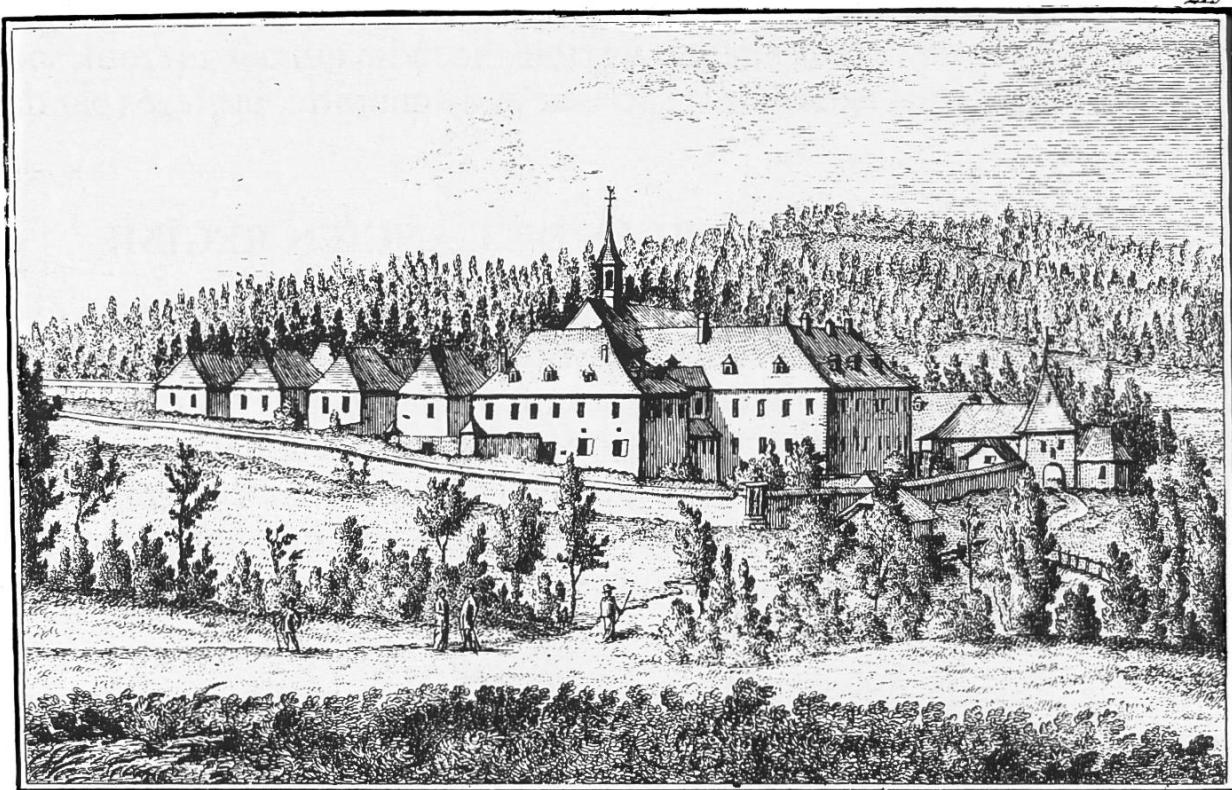
Lors de la conquête du Pays de Vaud, les Bernois avaient chassé l'évêque de sa cathédrale de Lausanne. Et Fribourg se refusa durant soixante-cinq ans à le recevoir, craignant notamment que Mgr de Lausanne leur reprochât leurs ingérences ecclésiastiques et leur réclamât les terres et les dîmes épiscopales que leurs ancêtres lui avaient dérobées (seigneurie de Bulle, dîmes de la Broye). Mais vers 1600, il leur vient cette idée géniale, faire abandonner à l'évêque ses prétentions et en revanche lui donner les biens de la Part-Dieu.

L'évêque s'installe donc à Fribourg et Messeigneurs carillonnent le pape Clément VIII pour obtenir la suppression de la Part-Dieu. Leurs arguments sont excellents. La Part-Dieu est totalement ruinée depuis l'incendie de 1601, et il n'y a plus que quatre religieux, et qui plus est des Français et des Savoyards, qui mangent inutilement le pain des Fribourgeois, dilapident les biens du couvent, envoient de l'argent à l'étranger, célèbrent irrégulièrement les offices, conversent trop souvent avec des femmes et des hérétiques, etc.

Les chartreux ont tôt fait de se disculper, sauf sur un point, sur leur nationalité. Mais si la Part-Dieu est remplie d'étrangers, c'est qu'elle ne possède pas de noviciat. Les autorités de l'Ordre placent les religieux selon les besoins de ces petites chartreuses, sans tenir compte de leur origine.

Mais la Part-Dieu n'échappe à la sécularisation que parce qu'elle trouve un auxiliaire de poids en la personne des rois de France, protecteurs de l'Ordre des chartreux. Les ambassadeurs de France à Rome interviendront toujours auprès du pape et grâce à leur aide, les chartreux esquivent cinq assauts au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles.

Mais le sixième assaut sera fatal, pour la Valsainte cette fois. C'est que les circonstances tournent à l'avantage de Leurs Excellences de Fribourg: l'évêque est tout aussi désargenté qu'avant, mais il faut en plus renflouer les caisses du chapitre de Saint-Nicolas, désespérément vides, ériger la collégiale de Fribourg en cathédrale et surtout subvenir aux



LA PART DIEU

Chartreuse à deux lieues de Gruyère  
dans le Canton de Fribourg.

Genrich del.

THEIL GOTTES

Carthaus zwey Stund von Griers  
in dem Canton Freyburg.

D. Herrliberger exc. Zürich Cum Priv.



David Herrliberger (1697-1777) : *La Part-Dieu*. Gravure publiée dans « *Neue Topographie der Eydgnosschaft* » qui parut de 1754 à 1773. Collections du Musée gruérien.

dépenses du Collège Saint-Michel, depuis la disparition de la Compagnie de Jésus (1773). Par acte du 14 février 1778, le pape Pie VI autorise la suppression de la Valsainte. Les 5 et 6 septembre 1778, un curieux cortège traverse la Gruyère. Les six derniers pères de la Valsainte quittent leur couvent pour trouver asile à la Part-Dieu, qui reçoit en outre les vignes de la Valsainte supprimée.

La suppression de ce monastère n'a pas fait que des heureux, à commencer par les victimes mêmes. Mais en plus, elle a brouillé plusieurs historiens avec le gouvernement pourtant catholique de Fribourg. Dom Courtray nous a ainsi laissé une savante «Histoire de la Valsainte», mais il ne manque pas une occasion pour flétrir de sa féroce ironie ecclésiastique le gouvernement patricien de Fribourg. Le voilà qu'il s'exclame à la fin de son exposé: «Aussi la Providence a-t-elle permis que le trésor trop ménagé de la République fribourgeoise fût englouti peu d'années après par la Révolution».

On le voit donc, les relations avec Leurs Excellences demeurent plus ou moins tendues au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles. Mais en plus du procès de sécularisation, ces Excellences ne manquent pas de réclamer à la Part-Dieu les fromages et les séracs qu'elles lui avaient extorqués ou que les chartreux leur avaient donnés pour gain de paix. Cela conduit à d'interminables échanges de mémoires et de lettres. «Vous vous attachés à l'interest d'un peu de fromage» écrivent Messeigneurs. Les chartreux répondent: «Comme nous ne sommes que les administrateurs des biens de cette maison de la part Dieu nous devons apporter tous nos soins et diligence pour les conserver comme en devant rendre compte au Crucifix a qui ils appartiennent.» Le gouvernement reste bien sûr sourd à cet argument d'ordre théologique.

Une autre préoccupation de Messeigneurs à cette époque: les biens de mainmorte. On désigne par ce mot les terrains possédés à perpétuité par des corporations, des couvents notamment, qui ne produisent donc pas, tous les vingt ou trente ans, les fameux lods ou droits de mutation, restant ainsi en *main morte* pour l'économie. Le gouvernement va bientôt percevoir un droit de mainmorte à la place des lods. La Part-Dieu devra en plus vendre des terrains légués par des frères chartreux dans la région des Albergeux.

Rassurez-vous. Les terres des chartreux restent considérables. En économie, ils connaissent l'*aurea médiocritas*, une médiocrité bienheureuse. Leurs comptes demeurent pour la plupart du temps équilibrés. Les frais de poissons et les contributions réclamées par Fribourg constituent à eux seuls le cinquième des dépenses. Et la moitié de leurs recettes est assurée par la vente du fromage. N'oubliez pas que la Part-Dieu exploite sous le Moléson l'opulent alpage de Plané. Conclusion: le couvent participe activement à l'économie alpestre de l'ancien comté. La légende veut même qu'un chartreux de la Part-Dieu ait inventé le fromage et qu'un autre ait composé le premier le ranz des vaches, notre *hymne* gruérien par excellence.

La Part-Dieu connaît de chaudes angoisses au siècle des Lumières. Le 7 octobre 1765, un inconnu avertit les religieux que le couvent sera pillé et brûlé par la bande de la sœur à Mandrin, si les religieux ne lui remettent pas 100 Louis d'or. Les bons pères refusent l'ultimatum. Au contraire, ils fortifient leur monastère, et cinquante héros des communes voisines s'arment avec promptitude pour sa défense. Mais tout n'était qu'un inique chantage.

Sept ans plus tard, le chantage devient réalité. Les «honnêtes gens» de la région de Servion, où la Part-Dieu possède une dîme, avertissent le prieur qu'on a pu détourner une bande de malfrats qui voulaient attaquer en pleine nuit le monastère.

Tout le monde, catholiques ou protestants, s'indignent de ces deux noirs procédés. Cela nous montre combien les moines étaient aimés, même lorsqu'on enviait leurs priviléges. Le couvent est alors un lieu fréquenté. Beaucoup s'y rendent en pèlerinage. Les pères y font des prédications. «Les religieux étaient-ils tous des miroirs de vertu?» se demande un adversaire du couvent. Sur trois cents pères connus, seuls neuf ont déshonoré plus ou moins gravement la chartreuse de la Part-Dieu. Et les autres? En lisant le «Mémorial de la Part-Dieu», chronique cartusienne du XIX<sup>e</sup> siècle, on assiste à une sorte d'inflation dans la sainteté. Par peur de vous fatiguer, je ne citerai que Dom Amédée Nas (1689-1766), prieur de la Part-Dieu, «savant antiquaire», correcteur de l'«Histoire des Helvétiens» en dix volumes de François-Joseph-Nicolas d'Alt de Tiefenthal, auteur d'un catalogue de prieurs de la Valsainte et de la Part-Dieu, l'un des religieux les plus vertueux de la Part-Dieu.

## LES AFFRES DE LA RÉVOLUTION

La suppression de la Valsainte cause un vif mécontentement parmi les populations du canton et surtout parmi les communes voisines, car maintenant, ce sont elles qui doivent nourrir leurs pauvres, pris en charge auparavant par le couvent. On comprend dès lors pourquoi le départ des moines de la Valsainte constitue l'une des plus importantes causes de l'insurrection populaire de 1781.

La révolte est vite matée par le gouvernement et Mgr de Montenach, qui avait pris une part active dans la suppression de la chartreuse, ne manque pas de condamner les auteurs de la rébellion. Mais certains milieux ecclésiastiques répugnent à suivre leur pasteur. Ainsi l'on dit que les chartreux de la Part-Dieu auraient facilité la fuite du meneur de la rébellion, l'avocat Castella de Gruyères, en lui donnant un habit de chartreux. Vrai ou faux, en tout cas, le gouvernement de Fribourg est très gêné. Et si d'aventure les religieux ont trempé dans cette affaire, on fait tout pour rejeter la faute sur un ancien domestique du couvent qui a hébergé l'avocat Castella à Vevey et lui a fait traverser le Léman.

Une dizaine d'années plus tard, la révolution frappe à nos portes. La Part-Dieu accueille ainsi quarante et un chartreux exilés de France. Puis vient la Révolution helvétique. Gruyères décrète l'envoi de quatre hommes au couvent, sous la conduite d'un sergent et d'un caporal. Les Français avancent. Le prieur tremble et fait planter l'arbre de la liberté. Les Français arrivent au couvent et réclament un char de vin et des chevaux. Le 2 mars 1798, Fribourg capitule. L'Helvétique s'installe.

Suite à une réorganisation totale de l'ancienne Confédération, les bailliages sont supprimés au profit des districts. La châtelainie du couvent disparaît et les trente personnes de la Part-Dieu intègrent la commune de La Tour qui elle-même, du bailliage de Gruyères, passe dans le district de Bulle.

La Révolution française entraîna la destruction de tous les monastères du royaume. Avec cette République Helvétique calquée sur le modèle français, les chartreux de la Part-Dieu ont tout à redouter de leur gouvernement central. Ce dernier envisage en effet une vague de sécularisation. Toutefois, sous la pression des populations catholiques, il adoucit le décret, qui n'en reste pas moins violent: mise sous séquestre des biens des corporations religieuses, interdiction faite aux moines de

recevoir toute nouvelle recrue. On espère ainsi éteindre progressivement la vie monastique. Avec ce système en effet, il n'y a plus de moines d'ici une ou deux générations. Chaque communauté est surveillée par un administrateur. Les administrateurs de la Part-Dieu demeurent fort incapables, sauf dans un domaine: ils réussissent à merveille à se débarrasser du bon vin des moines.

On ne manque pas d'accuser les moines de soustraire des biens aux yeux de l'administrateur. Voici les faits: un religieux de Ripaille, Dom Comte, était parti de la Part-Dieu pour l'Italie. Les modestes bagages qu'il avait oubliés au couvent, deux de ses confrères, Dom Coster et Louvrier, se chargent de les lui envoyer. Les paquets sont arrêtés à Vevey. Les autorités les ouvrent. Quelle n'est pas leur stupéfaction quand, à côté de divers objets cartusiens, ils trouvent deux lettres disant: «Pour Turin est parti le dénicheur d'abeilles».

Les deux pères évoquaient un rucher, déposé par inadvertance dans le jardin de la cellule occupée par leur ami. Mais pour des gens très soupçonneux, tout ceci n'est qu'un code. Les abeilles récoltent du nectar pour fabriquer du miel, n'est-ce pas? Or, le miel, c'est jaune, comme l'or. Oui, le moinillon est parti avec la caisse du couvent. Ah! le perfide. Vite, on réagit. Le sous-préfet Ardieu de Bulle fait investir le couvent avec une trentaine de soldats et emprisonne les deux pauvres pères. Il fouille les environs. Incidemment, le voilà avec un de ses acolytes sur l'étang glacé de la Part-Dieu. Soudain, on entend un bruit suivi d'un autre plus violent. La glace cède et M. le sous-préfet choit dans l'onde glacée! Il se serait noyé sans l'intervention du fermier du couvent. Tout se termine en queue de poisson (si l'on ose dire) et force est de relâcher les deux bons pères.

Un autre malheur plus violent survient le 1<sup>er</sup> juillet 1800. La Part-Dieu est ravagée alors par un incendie criminel, fruit des passions révolutionnaires. Le sinistre détruit tout en deux heures, le cloître, les cellules, la bibliothèque, une partie de l'église, les bâtiments non voûtés du corps de logis. Presque au même instant, quelques personnes arrivent de Bulle et, profitant du trouble, crèvent les tonneaux de la cave et dérobent du mobilier sauvé des flammes.

Mais deux ou trois jours plus tard, le miracle! L'épisode hagiographique pourrait commencer ainsi: du haut du ciel, saint Bruno n'oublie pas ses enfants. Pensez donc: un tableau représentant le saint fondateur, placé



*Vierge à l'Enfant du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle attribuée à Jean-François Reyff (1618-1673), sculpteur de Fribourg. En sa qualité de surintendant des bâtiments, J.-F. Reyff dirigea d'importants travaux de réparations à La Part-Dieu. La statue, exécutée en molasse et malheureusement endommagée, accueille le visiteur arrivant à La Part-Dieu.*

au plus fort de l'incendie, a échappé aux flammes. Un antimoine, Claude Pasquier de Bulle, atteste le prodige. Ce tableau se trouve maintenant à la Valsainte.

Mais on ne peut pas se loger à l'ombre d'un tableau. N'ayant plus rien, les chartreux doivent partir de la Part-Dieu. Le gouvernement, généreux reconnaissons-le, leur prête l'ancienne maison de campagne des jésuites à Marsens. Dès le mois de novembre 1800 et jusqu'en novembre 1805, ils s'installent dans le château baillival de Vuippens. Oh! tout ne sera pas facile. On veut forcer les chartreux à faire gras, on tente même de dissoudre la communauté. Car un industriel français, Jean-Baptiste-Jérôme Brémond, convoite les bâtiments de la Part-Dieu pour y installer une verrerie. Heureusement, l'Helvétique disparaît, et, dans la foulée de l'Acte de Médiation, Bonaparte se déclare partisan des communautés religieuses. La Part-Dieu peut donc revivre. Sous la direction énergique du nouveau prieur, Dom Moissonnier, la reconstruction du couvent avance à grands pas. L'essentiel achevé, la communauté réintègre solennellement son couvent le premier jour de novembre 1805, fête de Tous les Saints.

## LE CALME AVANT LA TEMPÊTE

En 1810, à l'instigation du Landamann d'Affry, grand ami des chartreux, la Part-Dieu peut rouvrir son noviciat qu'elle avait dû fermer vers 1600, par manque de recrues. La réouverture du noviciat va permettre à de nombreux Fribourgeois d'entrer dans l'Ordre par un couvent bien de chez eux. En 1848, presque tous les chartreux de la Part-Dieu seront fribourgeois.

La Part-Dieu devient en ces temps-là une des chartreuses les plus importantes de l'Ordre, non pas qu'elle agrandisse notamment ses effectifs, mais parce qu'elle est à l'origine du renouveau cartusien. La Grande Chartreuse, berceau de l'Ordre, ainsi que des centaines de chartreuses avaient été supprimées par la Révolution. Mais le prieur de la Part-Dieu, Dom Romuald Moissonnier, devient vicaire général, c'est-à-dire chef suprême de l'Ordre (1813). Il s'emploie de toutes ses forces à restaurer la Grande Chartreuse, près de Grenoble. En 1816, enfin, il part pour le Dauphiné, où il est reçu triomphalement. La Part-Dieu ressuscite la Grande-Chartreuse qui elle-même va ressusciter l'Ordre cartusien en France et en Europe.

Mais la générosité de Dom Moissonnier, qui avait emporté de l'argent et du bétail à la Grande-Chartreuse, inquiète, éternel recommencement, les nouveaux gouvernants de Fribourg. Ces derniers descendent pour la plupart des Excellences du siècle passé. Craignant une insubordination de la part des chartreux, ils prennent certaines mesures contre eux, leur imposant notamment que leur procureur (économe) soit fribourgeois. Ces mesures forcent le nouveau prieur à démissionner. Son successeur s'appelle Dom Benoît Lempereur. Il embellit l'église, fait paver en marbre le chapitre et enrichit le modeste trésor de la sacristie. Sa dévotion envers le Saint-Sacrement est très vive. Possédant une clé de l'église, il y passe quotidiennement deux à trois heures d'adoration. Il meurt le 18 juin 1829, en la fête du Saint-Sacrement.

D'autres chartreux se distinguent alors, notamment frères Hugues Colliard d'Evian, un trésor de perfection (mort en 1843), et bien sûr, Dom Joseph Herman, celui qu'on appelle le moine-mécanicien, cette grande figure scientifique et religieuse, née en 1753 à Rueyres-Saint-Laurent, sur les flancs septentrionaux du Gibloux. C'est le fameux moine dormeur de Louis Veuillot, qui égayait les livres de lecture de nos grands-parents: «Il y a peu de temps vivait à la Part-Dieu un Père que le plus invincible penchant au sommeil contrariait très étrangement. Avec la meilleure volonté du monde, il ne pouvait s'éveiller à onze heures pour aller chanter matines. Or la nature, qui l'avait fait si dormeur, l'avait fait aussi très bon mécanicien» etc. Et l'on voit le bon père inventer un immense réveil-matin, aux horloges plus ingénieuses les unes que les autres: un carillon, un merle chanteur, un tambour battant la générale. Mais malheureusement, «le carillon carillonnait, le merle sifflait, le coq chantait, le tambour battait... et le moine ronflait»! Cela demande réforme. Le chartreux ajoute donc au mécanisme une lourde planche qui lui tombe sur les jambes quelques secondes après la sonnerie. Si le moine se rebelle, il reste encore le sixième réveil, qui lui ôte sa couverture et le fait trembler de froid. Ailleurs on le voit attacher une corde à ses pieds. Le réveil sonne et puis, vlan! le moine est tiré bas du lit!

Dom Herman a inventé quantité d'horloges, de cadrants solaires, de podomètres etc., des merveilles en leur genre. Mais ce n'est pas tout. Il se met à écrire en vers, 20000 vers, rien que ça. Autobiographie, poésies religieuses, descriptions de ses machineries, rien ne manque. L'ouvrage tient certes d'un «rimailleur», comme il le dit lui-même, mais il respire



*Autoportrait du moine-mécanicien, Jean-Joseph Hermann (1753-1821). La miniature originale mesure 26 x 22 mm. Le Musée gruérien conserve sa fameuse horloge, des cadran solaires, un podomètre, des plans de diverses machines ainsi que son autobiographie en vers qui compte environ 20 000 alexandrins. Collections du Musée gruérien (don du couvent de la Valsainte).*

de franchise et de candeur. Quelques beaux vers par ci par là. Ainsi ce dernier: «La gloire du mortel tourne en rayon de rouë».

«Ci git Herman vil serviteur  
Chartreux indigne et grand pecheur»

Voilà l'épitaphe qu'il demande. Jetant un regard sur sa vie passée, il s'écrie avant de mourir: «Ah! je m'éveille enfin»!

## MORT D'UNE CHARTREUSE

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, malgré quelques reproches isolés, la Part-Dieu est entourée de l'affection générale des populations. L'«*Helvetia sacra*» de Mülinen résume bien le climat: «Sous les derniers prieurs, le monastère se distingua par sa bonne discipline et fut par sa libéralité une vraie bénédiction pour les pauvres dans toute la région». La température va pourtant monter. Ainsi on apprend qu'en mai 1844, un religieux de la Part-Dieu est assailli en plein midi, à Vevey, à coup de pierres. Deux ans plus tard, l'Etat de Vaud taxe «arbitrairement» les biens de mainmorte, notamment ceux des couvents.

C'est le temps du Sonderbund et les positions sont claires des deux côtés. Ou bien les couvents représentent le dernier rempart de la vertu, ou bien ils constituent une entrave essentielle à la liberté et à l'éman- cipation des peuples. Lorsque Fribourg capitule le 14 novembre 1847 sous la pression des troupes radicales, le sort des corporations religieuses est donc jeté. En automne de l'année 1847, la Part-Dieu voit déjà défilier par deux fois au moins des soldats de l'armée fédérale, notam- mement pour inspecter ses «souterrains», soupçonnés de receler l'arsenal des troupes séparatistes. On n'y trouve qu'une «mauvaise» pique, découverte si importante qu'on la transporte comme en «trophée» dans toutes les communes avoisinantes! Ces époques troublées nous ont légué de *précieuses reliques*, dont plusieurs impacts de balles sous le fronton de l'église.

Le 22 décembre 1847, l'avocat-député Weitzel prononce en Grand Conseil une violente diatribe pleine de sous-entendus contre la Part-Dieu, car les radicaux font de la Part-Dieu leur bouc-émissaire ecclé- siastique. Selon l'avocat, «on» bâtit des «palais» au grand scandale d'un canton voisin, «on» salue l'hypocrisie et la délation, «on» sou- doie l'embauchage dans les élections, il y a des préférences dans la charité, etc. etc.

Avec *les palais bâtis au grand scandale d'un canton voisin*, l'avocat cite *la branlante maison des chartreux de Vevey*, reconstruite vers 1840 sur les conseils de la municipalité du lieu. Quant aux autres accusations, elles ne reposent sur aucun fondement.

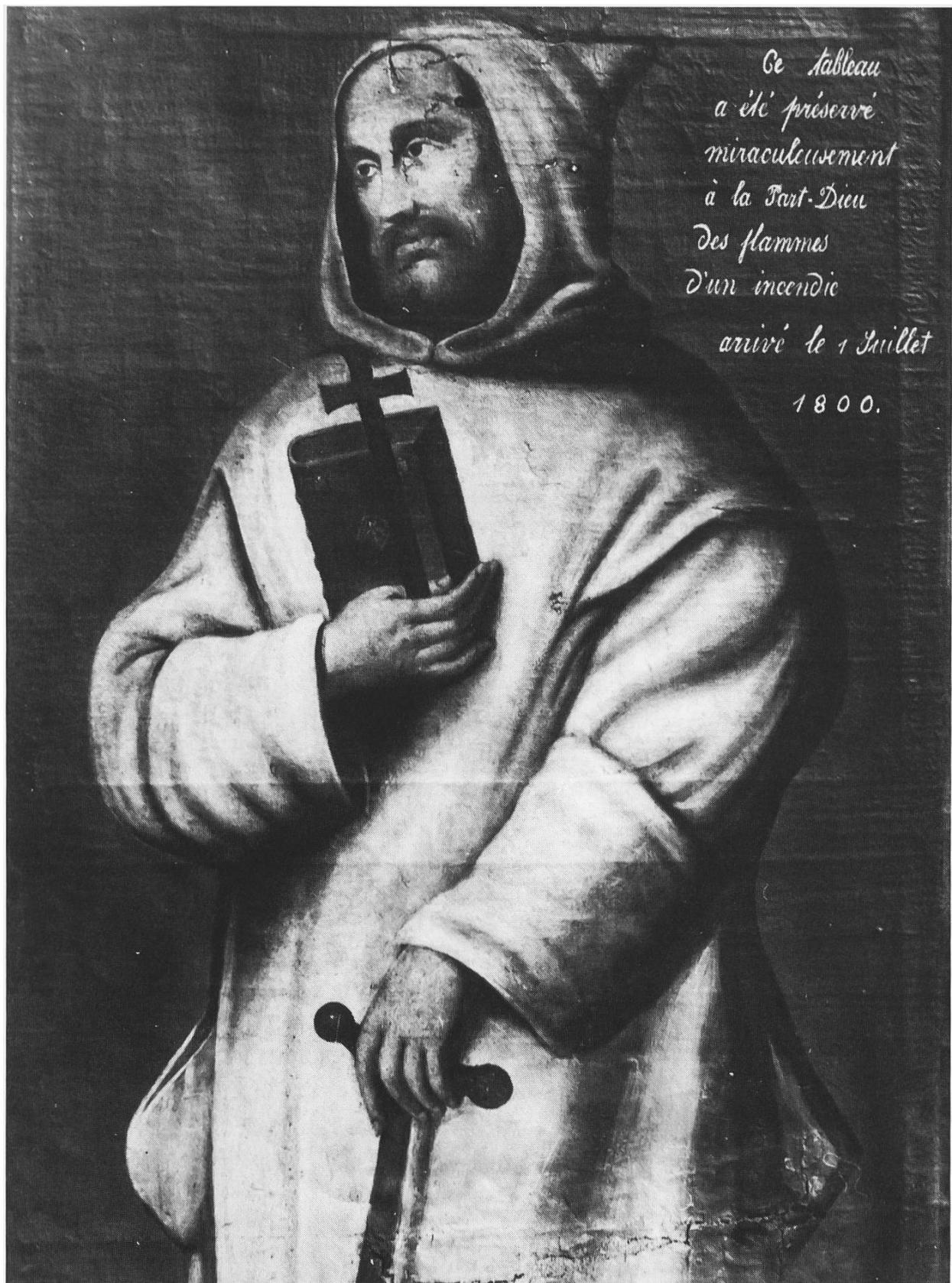
Durant un mois, le Grand Conseil va discuter du sort de la Part-Dieu. Finalement, on décide d'imposer une contribution de guerre, plus seulement à la Part-Dieu, mais à tous les couvents du canton de Fribourg, sauf à ceux des capucins, qui n'ont rien. (Décret du 20 janvier 1848 – il fallait payer la dette de guerre imposée par la Confédération). La Part-Dieu doit pour sa part débourser 300000 livres, ce qui est suicidaire sur une fortune totale de 535000 livres, c'est-à-dire 775000 nouveaux francs.

Ce décret suicidaire incite naturellement le prieur de la Part-Dieu, Dom Bielmann de Bonnefontaine, à protester. L'évêque du diocèse se plaint lui aussi et les populations gruériennes envoient une pétition pleine de sincérité au Grand Conseil: «Les hommes, les idées, les partis passent; mais ce qui ne passe jamais, c'est le mérite d'une bonne action, le blâme d'une mauvaise». Mais ces protestations ne font que précipiter les événements, puisque dans ses séances des 30 et 31 mars 1848, le Grand Conseil décide de supprimer purement et simplement les trois couvents de la Part-Dieu, de Hauterive et des Augustins de Fribourg.

Espionnés dès la fin janvier par un administrateur désireux de ruiner la bonne observation de la règle cartusienne, les chartreux passeront bien tristement les derniers jours de leur vie contemplative. Ecouteons l'un des pères présents au jour fatidique du 10 mai 1848:

«Le 10 mai au matin les administrateurs se trouvaient à la Part-Dieu, accompagnés d'un notaire et d'un gendarme. Ils venaient présider à la sortie des religieux qui, les yeux pleins de larmes et le cœur navré de douleur, se voyaient expulsés de leur demeure et condamnés à l'exil.»

«A la sommation des commissaires le Père Prieur dut leur livrer les clefs des archives et de la bibliothèque ainsi que les sceaux et le prétendu buste de la fondatrice. Leur conduite en ce jour fut digne de couronner leurs antécédents. Témoins de l'affliction générale, ils n'eurent, pour y répondre, que le sourire de satisfaction sur les lèvres et les signes les moins équivoques d'une joie que le génie du mal pouvait seul inspirer. Le Père Prieur voulut assister au départ de tous ses religieux pour les



*Saint Bruno, fondateur de l'ordre des chartreux. Peinture XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle conservée au couvent de la Valsainte. Inscription: «Ce tableau a été préservé miraculeusement à La Part-Dieu des flammes d'un incendie arrivé le 1 juillet 1800».*

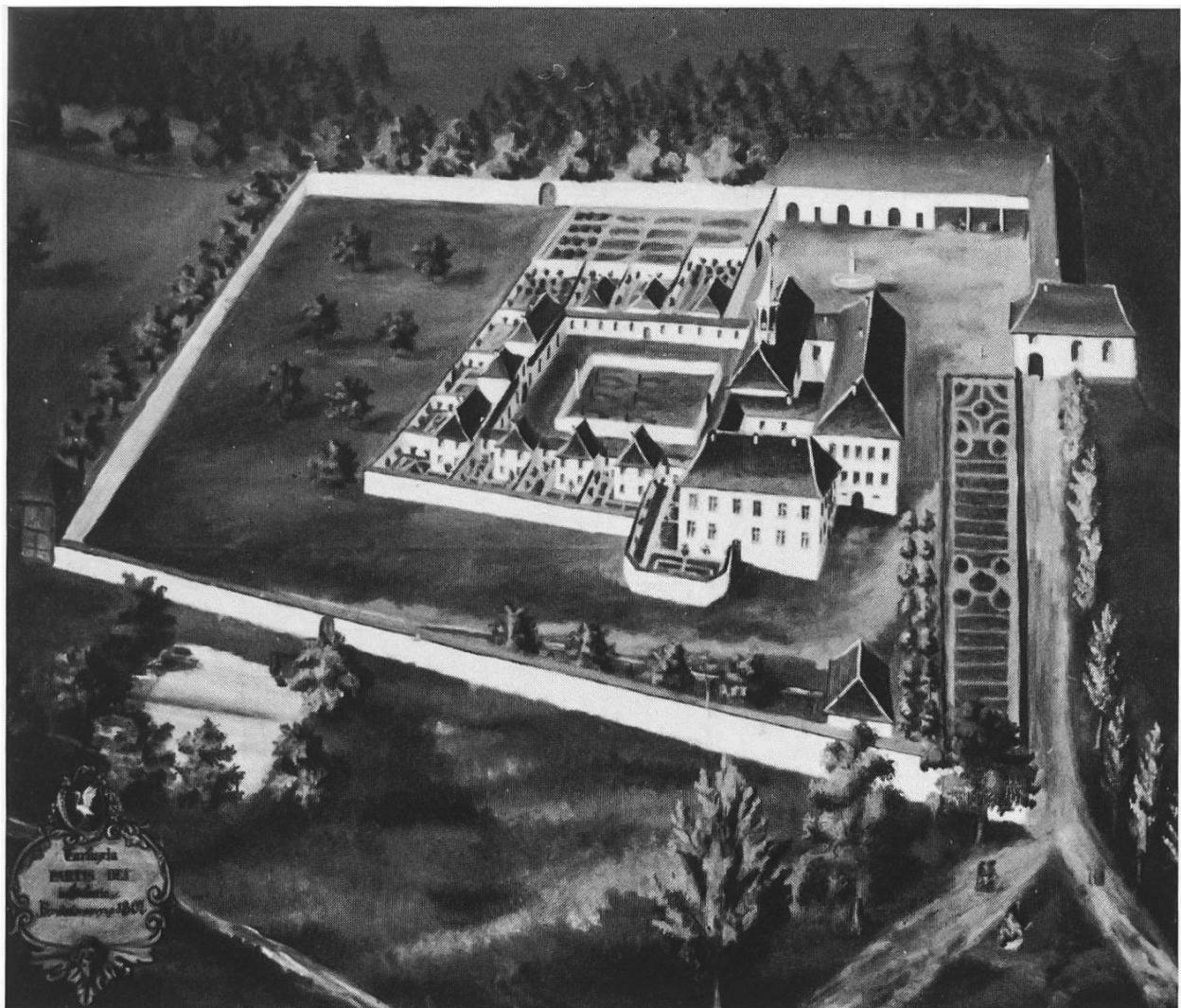
fortifier, les consoler et les bénir une dernière fois; puis forcé lui-même de les suivre, il dut abandonner cette sainte maison, qu'il avait gouvernée pendant onze ans avec piété, zèle et sagesse; et voir la Chartreuse de la Part-Dieu livrée à ses plus cruels ennemis, à toutes les haines de l'impiété, à toutes les fureurs sauvages du radicalisme.»

Ainsi finit, après 541 ans d'existence, la chartreuse Notre Dame de la Part-Dieu. Les douze derniers moines quittent leur solitude le 10 mai 1848, avec dans leur cœur le secret espoir de pouvoir retourner un jour aux lieux qu'ils sont forcés de quitter.

## **SORT DES CHARTREUX ET DE LA CHARTREUSE**

L'espoir fait vivre, heureusement. Lorsque le régime radical de Fribourg s'effondre (1856) et que, après plusieurs années de négociations et un vote serré à une voix près, le nouveau Grand Conseil conservateur permet aux chartreux encore en vie de reconstituer leur communauté, la fortune semble sourire à nouveau aux bons pères. Mais la propriétaire de la Part-Dieu ne l'entend pas de cette oreille et fait raser les cellules des chartreux pour leur ôter tout goût de revenir. C'est alors que les chartreux songent à leur ancien monastère de la Valsainte, supprimé en 1778. Ils le rachètent et le réintègrent dès juin 1863. Ainsi la Valsainte reprend le flambeau de la Part-Dieu. Ce flambeau, allumé par une comtesse de Gruyère, brille encore aujourd'hui.

Avec le départ des moines, la Part-Dieu est transformée en estaminet où l'on danse beaucoup. Le parquet du parloir est même troué par les souliers cloutés des danseurs. Il s'y commet en outre, assure-t-on de source monacale, des «scènes scandaleuses», des «orgies» qui souillent le sanctuaire devenu «lieu de débauche et de libertinage». Les radicaux, n'ayant rien à gagner dans cet ancien couvent, cherchent à le vendre. Ils n'y parviennent que l'année même de leur chute, cherchant un propriétaire «sûr», étranger au canton, protestant de préférence, pour empêcher les chartreux de revenir. C'est ainsi que l'ancien couvent passera dans les mains d'un industriel bâlois, Edouard Paravicini-Maillard, d'un Vaudois de Chavannes, François-Louis Dumont, d'une comtesse russe, qui détruit les cellules, Mme de Rumine, de son fils, et enfin de François Clavel, homme d'affaires vaudois de la famille de Rumine. La Part-Dieu appartient aux Clavel depuis mai 1872.



*Vue cavalière de La Part-Dieu, signée «J. Amberg 1869» et conservée actuellement au couvent de la Valsainte. Cette peinture a été réalisée alors que les cellules étaient déjà démolies.*

## LA VIE SECRÈTE DES PIERRES

Depuis 1972, c'est M<sup>me</sup> Yvonne Clavel qui est propriétaire de la Part-Dieu. Nous voici donc au présent de la Part-Dieu. Tout n'est pas rose. On se rend compte bientôt que l'ancien monastère menace ruine. Que faire? La restauration en vaut-elle la peine? Pour cela, interrogeons l'histoire de la chartreuse.

La Part-Dieu était un petit monastère perdu à l'entrée des Alpes. Pas plus de quinze religieux. Aucune comparaison avec Saint-Gall ou Einsiedeln, avec leurs armées de serfs, de manuscrits et de statues. Bien sûr, ses murs n'enthousiasment guère le touriste pressé, imbu de Chartres ou de Vézelay. Pourtant. Pourtant, la chartreuse, c'est un couvent qui nous laisse notamment un précieux reliquaire en argent du XVI<sup>e</sup> siècle, une bible manuscrite du XIV<sup>e</sup> siècle, l'un des trésors de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, et d'inestimables habits liturgiques ayant appartenu à saint Hugues de Grenoble, ami de Saint Bruno. La Part-Dieu, c'est aussi une entité économique qui a asséché le plateau de Perrausa, défriché une grande partie de la vallée de la Trême, participé notamment au commerce du gruyère. La Part-Dieu, c'est enfin une liste de religieux édifiants ou géniaux, comme ce moine-mécanicien, une liste de religieux généreux et hospitaliers qui ne cessaient d'édifier les populations et d'entretenir, par le sacrifice de leurs dîmes, les pauvres de la région.

On le voit donc, la Part-Dieu fait partie de notre héritage culturel et spirituel. Nous devons, par reconnaissance posthume, restaurer les bâtiments de la Part-Dieu.

Lecteurs, vous êtes toujours assis sur les pierres du grand cloître. Le soleil va se coucher, mais tout semble bouger, prendre vie... «...la ligne du toit, la nuance de la pierre qui, sans que je pusse comprendre pourquoi, m'avait semblé pleines, prêtes à s'entrouvrir, à me livrer ce dont elles n'étaient qu'un couvercle...» (Proust).

Oui, ami lecteur, la Part-Dieu n'est plus simplement une image, un monceau de pierres et de bois, elle devient un symbole vivant ouvert à une plus large réalité dès que l'on veut connaître pour mieux comprendre, comprendre pour mieux aimer cette chartreuse que tant de saints ont habité...

*Jacques Rime*



33 *La Part-Dieu, le bâtiment principal et l'église. Photo mai 1990.*



L'Association des Amis de La Part-Dieu a pour but d'assurer la restauration, la vie et le rayonnement de l'ancienne chartreuse. Elle organise des visites, des concerts, des stages d'expression artistique ou d'activités artisanales.

Adresse: Association des Amis de La Part-Dieu, 1635 La Part-Dieu  
CCP 17-2618-2.

